

COMITÉ SYNDICAL

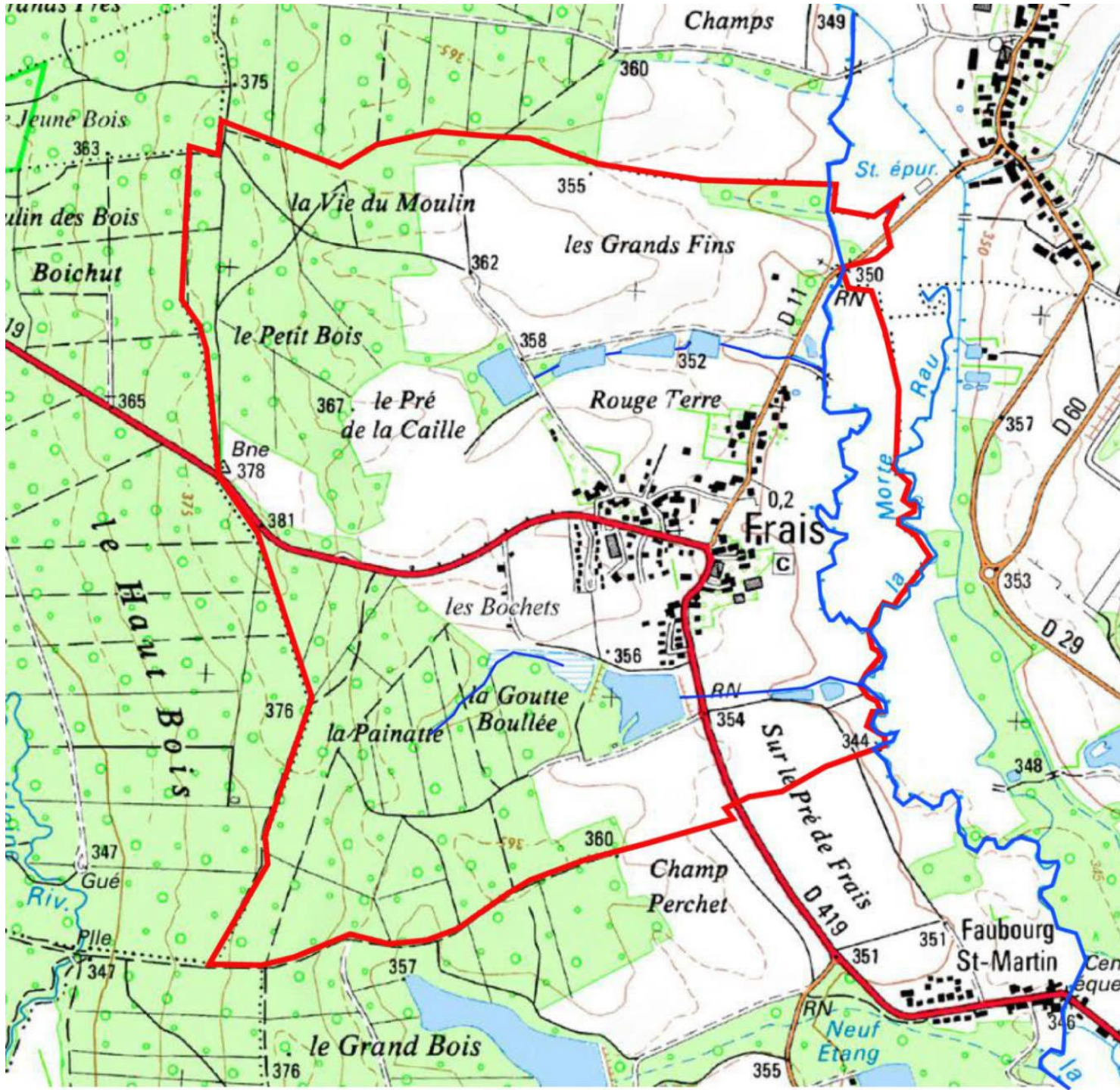
Mercredi 16 novembre 2016

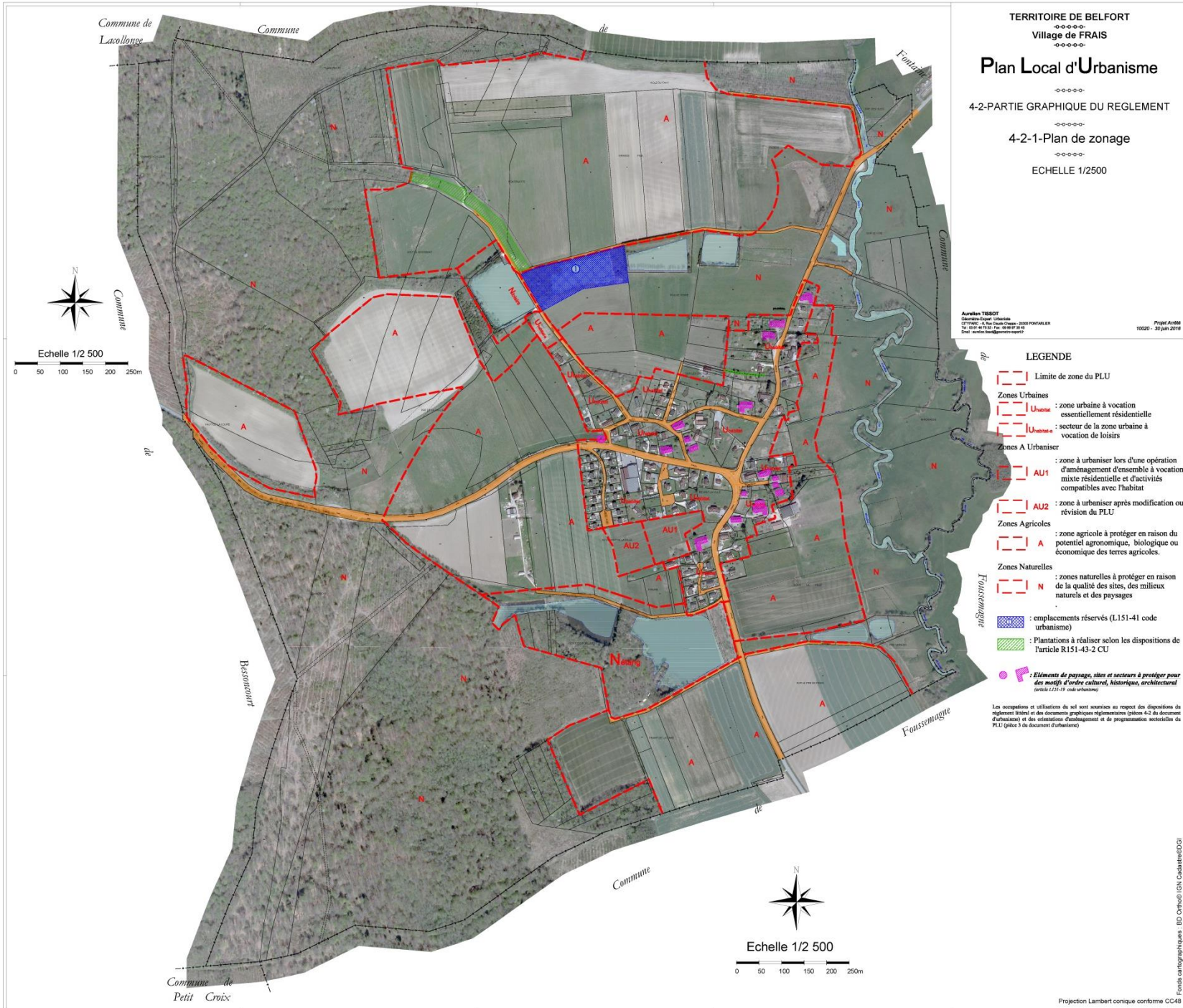
ORDRE DU JOUR

Comité syndical – mercredi 16 novembre 2016

- 1. Avis sur le PLU de FRAIS**
- 2. Le SCoT et les documents supérieurs**
- 3. Évolutions statutaires à envisager suite à la nouvelle carte des EPCI**
- 4. Information sur l'AMI Régional « Bourgs-centres »**
- 5. Questions diverses**

1. Avis sur le PLU de FRAIS





TRADUCTION DU PROJET EN TERMES DE ZONAGE

Le plan de zonage identifie, au-delà des zones N et A :

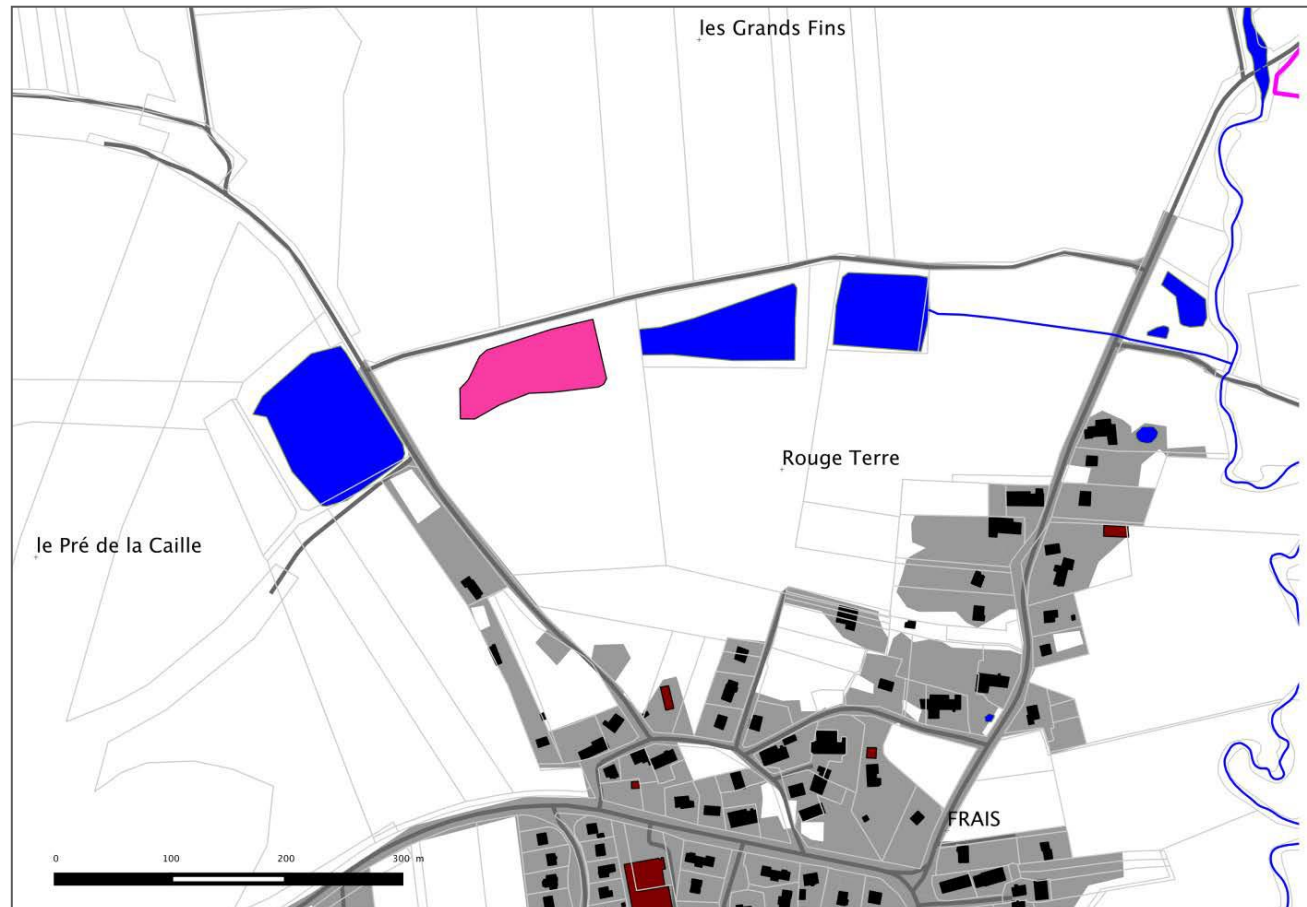
- une zone U habitat, à vocation résidentielle,
- une zone U habitat-a, à vocation de loisirs,
- une zone 1AU court terme de 1 hectare,
- une zone 2 AU long terme de 0,9 hectares.

ANALYSE DE LA COMPATIBILITÉ DU PROJET DE PLU AVEC LE SCOT

- **Le projet de PLU préserve les milieux naturels par un classement en zones naturelles, conformément aux orientations du PADD :**
 - les massifs boisés situés à l'Ouest du territoire communal (Planchette, Petit Bois, Grand Bois, Painatte) ;
 - les étangs (Gouttes Boullées et Pré Vernier au Nord, Rouge Terre, au Sud) ;
 - la vallée de la Saint Nicolas ;
 - l'ensemble des espaces intégrés dans la zone Natura 2000 de la Vallée de la Saint Nicolas, les zones d'intérêt écologique, faunistique et floristique de la Basse vallée de la Saint Nicolas et de la Bourbeuse et ses affluents.

- **Le projet protège les continuités écologiques** par l'identification au plan de zonage d'éléments paysagers (zones humides, haies, vergers...) au titre de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme et contribue ainsi au maintien de la trame verte et bleu du département. (Les légendes sur le plan de zonage sont cependant difficiles à visualiser).

- **Les zones 1AU et 2AU impactant des zones humides.**
Des mesures compensatoires sont exigées dans le cadre du dossier de PLU : la destruction de 1,9 ha de zones humides doit être compensée à 200 % soit 3,8 ha.



Au titre des mesures compensatoire, il est envisagé la suppression d'un étang (1,8 ha), avec remise en état naturel et reméandrement du cours d'eau alimentant les étangs.

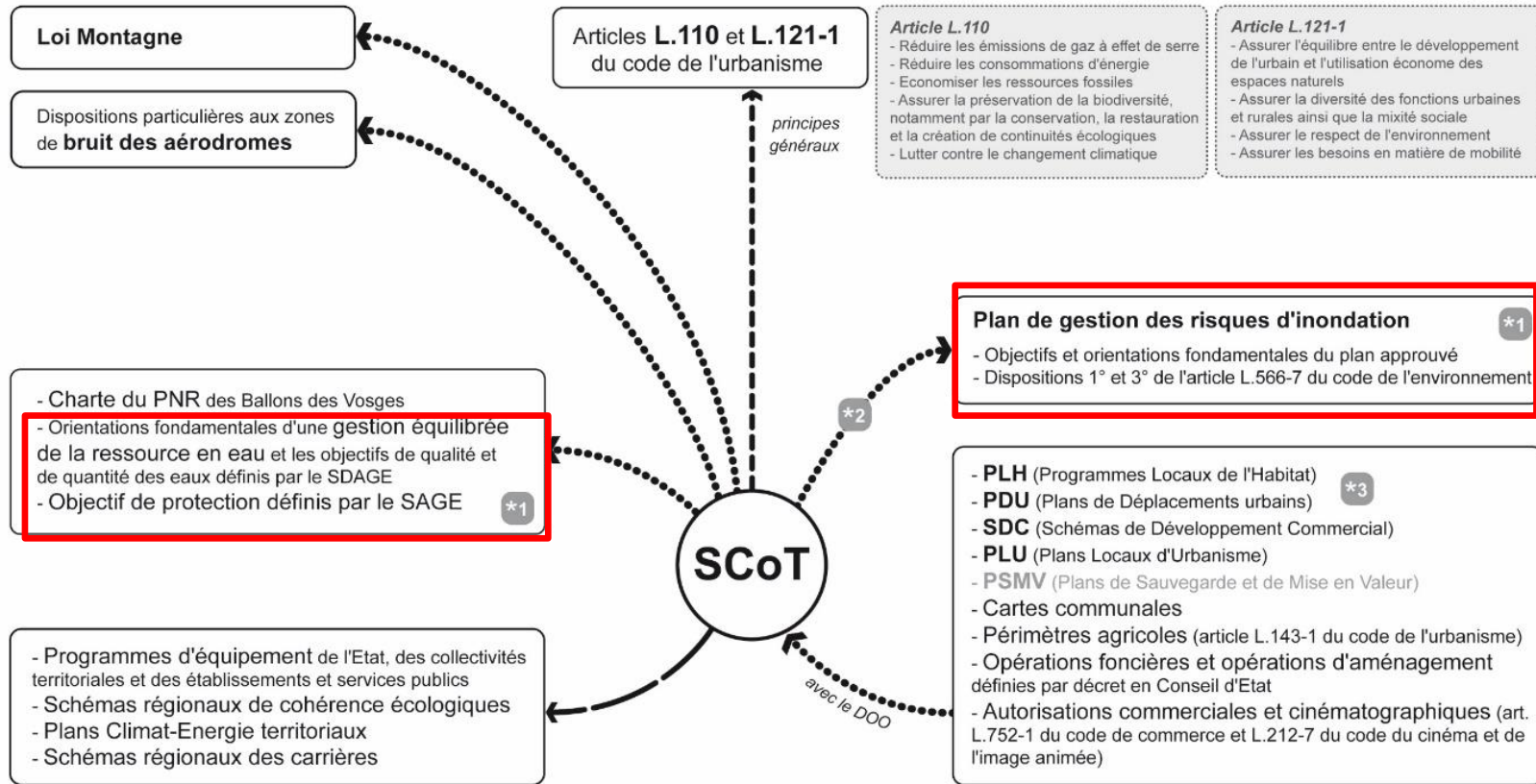
En complément de l'effacement de l'étang, une opération appelée « retrait de drainage agricole », située entre la rivière Saint Nicolas et la zone urbaine, lieu-dit « Pré la Dame », permettra de compenser la 2^{ème} partie. La définition précise de cette zone restera à définir lors de la réalisation de l'opération. Un emplacement réservé est inscrit au plan de zonage afin d'assurer cette compensation.

L'ensemble du dispositif compensatoire sera validé par l'autorité compétente.

Le SM SCoT donne un avis favorable au projet de PLU de Frais, dans la mesure où les perspectives de développement, à savoir la construction de 30 à 35 logements à horizon 15 ans sont optimistes mais ne sont pas exagérées (soit \approx 2 logements par an).

La délimitation des zones d'urbanisation future apparaît cohérente au vu de la morphologie du village.

2. Le SCoT et les documents supérieurs



Encadrement normatif du SCoT

schéma : Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort, M&J juin 2014.



***1** : En cas d'approbation d'un de ces documents après approbation du SCoT, ce dernier est, si nécessaire, rendu compatible dans un délai de 3 ans.

***2** : Dans ce cas, la compatibilité avec les orientations fondamentales relatives à la prévention des inondations du SDAGE n'est pas exigée.

***3** : La mise en compatibilité d'un PLH ou d'un PDU avec le SCoT doit s'opérer **dans un délai de 3 ans à compter du 4 mai 2014.**

3. Évolutions statutaires à envisager suite à la nouvelle carte des EPCI

SM SCoT **actuel**

	Sièges	%
CAB	11	48
CCST	6	26
CCTB	2	7
CCPSV	2	7
CCHS	2	7
Total	23	

Populations 2013	%
97 042	67
23 659	16
8 259	6
6 734	5
8 624	6
144 318	

SM SCoT **futur** (proposition)

	Sièges	%
CAGB	11	48
CCST	7	30
CCVS	5	22
	23	

Populations 2013	%
105 301	73
23 659	17
15 358	10

61 %
39 %

PROCESSUS DE MODIFICATION DES STATUTS

- Délibération SM SCoT,
- Saisine du Préfet,
- Arrêté préfectoral,
- Désignation des nouveaux délégués.

4. Information sur l'AMI Régional « Bourgs-centres »

5. Questions diverses